

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 16 mars, a arrêté **un** avant-projet de loi du pays, **un** projet de délibération du Congrès ; **deux** projets de délibération du gouvernement ; adopté **17** arrêtés et examiné **18** dossiers d'étrangers.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

> *Voir le communiqué détaillé « Diverses dispositions d'ordre fiscal »*

### Projet de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un projet de délibération portant réforme des retraites des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Retraite des fonctionnaires »*

## Projet de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du gouvernement portant habilitation du président du gouvernement à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris pour trois affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du gouvernement portant habilitation du président du gouvernement à se constituer partie civile au nom de la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal pour enfants de Nouméa, section détachée de Koné.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Yannick Slamet et Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré un agrément à une société de transports sanitaires terrestres : ambulance Veà de Voh, en liquidation judiciaire.

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a statué sur le caractère de calamité agricole des pluies du 3 au 7 janvier 2022, de la dépression tropicale forte Dovi, du 9 au 11 février 2022, permettant le versement d'un acompte.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté une première indemnisation de la dépression tropicale forte Ruby, du 13 au 14 décembre 2021.

> *Voir le communiqué détaillé « Calamités agricoles »*

### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction et habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la signer (dommage sur véhicule lié à l'état de la chaussée).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les limites de l'agglomération de la commune de Ouégoa. Les limites de l'agglomération sont fixées comme suit :
  - entrée sud sur la RPN7 : PK 31 +850 ;
  - entrée nord sur la RPN7 : PK 34 +150.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Japan Airlines du 27 mars au 29 octobre 2022.

En septembre 2019, Air Calédonie international et Japan Airlines (JAL) ont signé un accord de partage de codes d'identification (ou « *code-share* ») : depuis le 3 décembre 2019, outre l'exploitation de liaisons vers Tokyo-Narita et Osaka-Kansai, Air Calédonie International propose des vols en continuation vers d'autres destinations japonaises : Fukuoka, Sapporo et Nagoya au départ de La Tontouta, ainsi que l'accès aux aéroports urbains de Tokyo-Haneda et d'Osaka-Itami. Réciproquement, Japan Airlines offre les mêmes vols au départ du Japon. La Nouvelle-Calédonie autorise donc par arrêté l'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ ou à destination de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta par la société Japan Airlines, conformément au programme déposé par celle-ci le 15 février 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Vanuatu du 27 mars au 29 octobre 2022.

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, le transporteur n'a pu effectuer que des vols de rapatriement programmés un jeudi sur deux et sous dérogation. Actuellement, s'il n'y a plus de restrictions concernant l'accueil des passagers internationaux en Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu demeure pour l'instant fermé à tout trafic jusqu'à nouvel ordre.

Aussi, le transporteur propose un programme d'exploitation qui reconduit dans les faits les rotations opérées un jeudi sur deux depuis le début de la pandémie.

L'accord de partage de code avec Air Calédonie international est suspendu pour cette nouvelle saison.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une dérogation provisoire à l'arrêté modifié n° 10-2006/AM du 15 mai 2006 relatif au règlement du pilotage maritime en Nouvelle-Calédonie.

Le navire câblé *René Descartes*, sous pavillon français, dont l'armateur est l'entreprise Orange Marine, doit arriver, le 15 mars 2022, dans le cadre de la pose des câbles sous-marins Gondwana 2 et Picot 2, au profit de l'Office des Postes et Télécommunication de Nouvelle-Calédonie. Le déplacement à très faible vitesse du navire durant ses opérations (environ 3/4 nœuds) et la nationalité française des officiers, qui peuvent communiquer sans difficulté avec les services et usagers de la mer, permettent de délivrer une exemption partielle à l'obligation de pilotage, sur certains tronçons des travaux. Par ailleurs, un arrêté de circulation maritime viendra compléter le dispositif afin d'exclure la navigation autour du câblé lorsqu'il se trouve en opération. En tout état de cause, le navire restera piloté dans les phases les plus délicates (arrivée dans les eaux territoriales, trajet jusqu'au site de pose, passages délicats et accostages).

## Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2012-723/GNC du 3 avril 2012 relatif aux modalités de délivrance de la qualification technique et de la qualification technique supérieure des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne du cadre territorial de l'aviation civile.

La partie pratique de la qualification technique des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne (IESSA, délivrée par l'École nationale de l'Aviation civile) se déroule au service technique du Service de la Navigation aérienne-Sud (Direction des services de la navigation aérienne). Or, ce service n'est plus en capacité d'accueillir des stagiaires du cadre territorial de l'aviation civile. Il est donc proposé de modifier les conditions de parcours et de délivrance de la qualification technique.

Pour les grandes lignes :

- la période relative à l'obtention de la qualification technique est effectuée au sein du service de la navigation aérienne de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;
- la qualification technique est délivrée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, après vérification de l'aptitude de l'agent à assurer les fonctions qui lui sont confiées et après avis favorable du jury.

## Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert un concours interne pour le recrutement dans le corps des lieutenants du cadre des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie.

Pour faire suite à la demande d'ouverture de postes exprimée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lors de l'enquête annuelle de gestion prévisionnelle des emplois, un concours interne a été ouvert à compter du 29 janvier 2022 avec une date de clôture des inscriptions au 30 décembre 2021 pour le recrutement de trois lieutenants du cadre des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie. Ce concours est ouvert aux sapeurs-pompiers non-officiers relevant dudit statut âgés de 40 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, et justifiant à cette date d'un minimum de quatre ans de services effectifs en cette qualité.

Les épreuves de ce concours ayant été annulées, une nouvelle période d'inscription est lancée, permettant ainsi aux agents remplissant les conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de participer à ce concours. La nouvelle date de clôture des inscriptions est fixée au 24 février 2022. Les épreuves se tiendront à compter du 9 avril 2022. Les inscriptions déjà reçues seront prises en compte afin que les agents dont les candidatures étaient recevables lors du concours initial ne soient pas lésés.

## Au visa de Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2020-2245/GNC du 29 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement de la direction du Numérique et de la modernisation (DINUM).

Celle-ci est désormais dotée d'une mission « développement de l'innovation technologique », qui aura notamment comme objectifs d'impulser, piloter et coordonner les actions relatives à ce domaine.

## Au visa de Vaimu'a Muliava, Christopher Gygès et Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Orange Marine (FT Marine SAS), mandatée par l'OPT-NC, à poser le câble sous-marin de télécommunication Gondwana 2-Picot 2 (G2-P2), dans le parc naturel de la mer de Corail, entre le 15 mars et le 29 avril 2022, à bord du câblé *René Descartes*.

Le câble sous-marin de télécommunication G2-P2 permettra de sécuriser la connexion Internet haut-débit de la Nouvelle-Calédonie en reliant Nouméa à Suva (Fidji), d'accompagner la forte croissance des usages numériques dans toute la zone et d'assurer une meilleure qualité de service aux entreprises et au grand public. Actuellement, la Nouvelle-Calédonie est connectée au réseau mondial par l'unique câble Gondwana 1-Picot 1 relié à l'Australie.

Des pré-travaux de reconnaissances hydrographiques et géophysiques de pose du câble ont été menés en 2021 et une note technique avait été rédigée au sujet de l'impact environnemental possible de ces pré-travaux. La nouvelle phase de travaux consiste à poser le câble sous-marin G2P2 sur le fond de la mer depuis la surface grâce à un câblé, un logiciel de navigation et de modélisation de la forme du câble dans la colonne d'eau et de la bathymétrie.

Les zones concernées dans le parc sont à l'est de la Grande Terre et à l'est des îles Loyauté. À la fin de l'opération, Orange Marine enverra à la Nouvelle-Calédonie, au MRCC et au SHOM les données géographiques de la position du câble sous-marin. Toutes les données acquises seront mises à disposition de la Nouvelle-Calédonie. Les données de *survey* bathymétrique résultant des pré-travaux de 2021 sont en cours de traitement et vont être mises à disposition de la Nouvelle-Calédonie par l'OPT. L'autorisation est accordée du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **une** entreprise au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » du fait de l'impossibilité de fournir du travail à ses salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail durant les périodes de confinement.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté la représentativité des organisations syndicales d'employeurs pour l'année 2022.  
Pour établir cette représentativité tant au niveau de la Nouvelle-Calédonie qu'au niveau interprofessionnel dans le secteur privé, la direction du travail et de l'emploi a procédé à une enquête administrative, considérant les effectifs, le nombre d'adhérents, le montant des cotisations perçues, ainsi que le barème appliqué et tous les éléments permettant de justifier d'une influence réelle, d'une activité régulière et d'une implication suffisante dans le champ social. Les éléments fournis par le Mouvement des entreprises de France-Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC), la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC), l'Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC) ont permis d'établir leur représentativité. Cette reconnaissance permettra ainsi d'identifier clairement, concernant la représentation patronale, les acteurs de la négociation collective, du paritarisme et du dialogue social.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté la représentativité des organisations syndicales de salariés.

Les résultats électoraux de chaque organisation syndicale de salariés ont été enregistrés par les services de la direction du Travail et de l'emploi pour les élections du secteur privé et en collaboration avec la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie et les services de l'État pour les élections du secteur public.

D'autres résultats en provenance des communes notamment ont été directement communiqués à la direction du Travail et de l'emploi.

La commission consultative du travail s'est réunie le 9 février 2022 afin de procéder à la consolidation des résultats annuels des élections des délégués du personnel, des résultats des élections professionnelles issus des secteurs public et privé jusqu'au 31 décembre 2021 et les résultats des commissions paritaires nationales.

La commission consultative du travail a validé l'ensemble des critères représentatifs de chaque organisation syndicale en application des critères précités. Ces organisations syndicales de salariés sont donc reconnues représentatives tant au niveau de la Nouvelle-Calédonie qu'au niveau interprofessionnel.

Sont reconnues représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie, les organisations syndicales de salariés suivantes :

- union territoriale de la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (UT CFE-CGC) ;
- union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ;
- union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ;
- fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique (FSFAOFP) ;
- confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ;
- confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) ;
- confédération générale des travailleurs (COGETRA).

Sont reconnues représentatives dans le secteur privé, au niveau interprofessionnel, les organisations syndicales de salariés suivantes :

- union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ;
- union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ;
- union territoriale de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (UT CFE-CGC) ;
- confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ;
- confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) ;
- confédération générale des travailleurs (COGETRA).

### Au visa de Thierry Santa et Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'université de Bretagne occidentale (UBO) à mener la campagne scientifique MARGEST dans le parc naturel de la mer de Corail du 10 au 26 avril 2022, à bord du navire *Alis*.

L'objectif de cette campagne est d'étudier le contexte géologique calédonien en caractérisant l'évolution et la stratigraphie (étude de la superposition des couches géologiques) de la plateforme de la marge continentale orientale de la Grande Terre. Le projet s'inscrit à la suite d'une étude préalable de la plateforme occidentale, réalisée par la même équipe de recherche du service géologique de la Nouvelle-Calédonie, de l'Ifremer et de l'Université de Brest, en 2004 (Calgon) et en 2013 (Calico). En contribuant à l'acquisition de nouvelles connaissances sur la géologie marine de Nouvelle-Calédonie, cette campagne représente un réel intérêt pour le pays. Les données récoltées permettront de mieux comprendre les facteurs (climat, niveau marin, tectonique) qui ont permis le développement du lagon en lien avec la barrière récifale et de comprendre les processus de transferts sédimentaires. La campagne vise principalement le lagon Est et une petite partie du parc naturel de la mer de Corail, environ 870 km<sup>2</sup> au sud-est de la Grande Terre. Les zones d'investigation s'étendent de l'espace lagunaire (profondeur : 10 m) à la pente externe du récif (profondeur : 500-700 m).

\*            \*  
                 \*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis **deux** avis favorables sur une demande de visa de long séjour dont un au titre de la vie privée et familiale », **sept** avis favorables sur des demandes de titres de séjour dont **six** au titre « de la vie privée et familiale ». Il a accordé **cinq** autorisations de travail et **huit** renouvellements d'autorisation de travail.

\*        \*  
          \*

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur un projet de décret pris pour l'application de l'article 108 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

\*        \*  
          \*



## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuionon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.